

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>me</sup> et MM. Christo Ivanov, André Pfeffer, Virna Conti, Stéphane Florey, Patrick Lussi, Thomas Bläsi, Patrick Hulliger, Marc Falquet*

*Date de dépôt : 13 décembre 2019*

## **Proposition de résolution**

**pour des mesures urgentes contre la criminalité transfrontalière  
(Ne laissons pas tomber Perly-Certoux !)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- les agressions brutales et gratuites dont ont été victimes des habitants de Perly-Certoux, principalement des personnes âgées ;
- que les agresseurs proviennent de l'autre côté de la frontière et tirent avantage de l'absence de contrôles aux frontières pour fuir ;
- le traumatisme laissé par ces agressions à la population perlusienne ;
- que la police s'estime débordée et que la police municipale n'est pas armée ;
- les divers actes de violence survenus dans plusieurs régions frontalières de Suisse ;
- que la population de ces régions frontalières est inquiète et exige de la Confédération, en collaboration avec les cantons, qu'elle assume les responsabilités qui sont les siennes en matière de sécurité des frontières ;
- qu'en cas de grandes manifestations ou de menace particulière, les Etats Schengen peuvent temporairement réintroduire des contrôles systématiques aux frontières intérieures ;
- l'art. 2 ch. 2 de la convention d'application de l'accord de Schengen du 19 juin 1990 à teneur duquel une partie contractante peut rétablir des contrôles frontaliers lorsque l'ordre ou la sécurité nationale l'exige ;

- que le règlement UE 2016/399 prévoit que la réintroduction du contrôle aux frontières intérieures peut exceptionnellement être nécessaire en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure ;
- que le corps des gardes-frontière a déjà pu bénéficier par le passé de l'appui de membres de la Sécurité militaire (LITHOS),

demande au Conseil fédéral

de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans les régions frontalières, notamment :

- en réintroduisant temporairement le contrôle aux frontières suisses en vue de garantir la sécurité intérieure et l'ordre public, comme le prévoit le code frontières Schengen ;
- en envisageant le soutien ponctuel de la police militaire au corps des gardes-frontière.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis longtemps, la prospérité de notre canton suscite la convoitise de personnes malintentionnées. Il est par exemple de notoriété publique que Genève est qualifiée de « supermarché » dans les cités lyonnaises. Avant l'entrée en vigueur des accords de Schengen, la présence de nos gardes-frontière n'était pas le gage d'une sécurité absolue, mais elle constituait une barrière efficace à la plupart de ces desseins criminels.

Aujourd'hui, pendant que Schengen utilise nos gardes-frontière pour contrôler sa seule frontière extérieure, l'aéroport, les brigands de Saint-Julien-en-Genevois sont libres de tabasser des femmes en Suisse, à deux pas d'un poste frontière déserté. L'affaire est sortie la semaine dernière mais remonte à cet été déjà. Selon la *Tribune de Genève*, trois femmes de 50 à 75 ans se sont fait brutaliser pour leur arracher leur sac à Perly-Certoux à quelques dizaines de mètres de la frontière. Le quotidien évoque la piste d'agresseurs domiciliés à Saint-Julien-en-Genevois. Comme d'autres communes frontières devenues des proies privilégiées des criminels transfrontaliers depuis la levée des contrôles imposée par Schengen, Perly est le théâtre régulier de braquages des nombreuses stations-service, de vols et de cambriolages en tout genre, mais les agressions physiques étaient rares jusqu'ici.

Dans les trois cas évoqués par la *Tribune de Genève*, le butin est maigre mais les conséquences psychologiques très graves pour les victimes qui n'osent plus sortir seules de chez elles. L'absence de contrôle aux frontières conduit à des drames inacceptables pourtant très faciles à éviter. En effet, à la suite des attentats de Paris en décembre 2015, la France a réinstauré des contrôles à sa frontière avec la Suisse jusqu'au mois de novembre 2017. Le résultat a été immédiat : les vols, les cambriolages et le trafic de drogue ont baissé à Genève et explosé à Annemasse, Saint-Julien et Annecy. Depuis 2018, non seulement les criminels ont retrouvé leurs vieilles habitudes mais se montrent de plus en plus téméraires. Rappelons par exemple l'attaque des deux agences bancaires de Champel commise au mois de juillet dernier par deux malfrats qui se sont enfuis ensuite sur un scooter aux plaques françaises. Schengen n'est pas la solution que l'on dit mais une partie importante du problème d'insécurité importée que connaissent les cantons frontières.

Le lien très clair entre absence de contrôle aux douanes et criminalité transfrontalière est démontré. Pendant que Schengen monopolise l'effectif de nos gardes-frontière à l'aéroport pour vérifier un par un les passeports des touristes anglais venus skier en Haute-Savoie, des brigands de Saint-Julien-en-Genevois tabassent des femmes en Suisse, à quelques mètres d'un poste frontière déserté. La mise en service du Léman Express le 15 décembre prochain apportera son lot de nouveaux criminels importés qui, mieux que les travailleurs frontaliers censés l'utiliser, sauront prendre ce train en marche.

Force est de constater que les infractions violentes se multiplient dans les régions frontalières : femmes agressées, braquage violent de véhicules transportant des fonds, attaques brutales contre des bancomats, cambriolages en série ou encore jeunes armés errant en bandes. Rien que dans la commune de Perly-Certoux, quatre femmes et un adolescent ont été attaqués au cours des derniers mois. Le déferlement de violence touche plusieurs régions frontalières de Suisse. Les autorités du Tessin, de Suisse orientale, du Jura, du canton de Vaud et d'autres régions tirent elles aussi la sonnette d'alarme.

La population de ces régions frontalières est inquiète et exige de l'Etat qu'il assume sa tâche principale, à savoir le maintien de l'ordre public. La Confédération doit, en collaboration avec les cantons, assumer les responsabilités qui sont les siennes en matière de sécurité des frontières. La présente proposition de résolution fait suite au constat que la sécurité s'est fortement dégradée dans les régions frontalières. Elle prie le Conseil fédéral de prendre toutes les mesures urgentes et de déployer tous les moyens nécessaires pour que la sécurité soit à nouveau assurée dans les régions frontalières, notamment avec la réintroduction temporaire du contrôle aux frontières suisses en vue de garantir la sécurité intérieure et l'ordre public, comme le prévoit le code frontières Schengen ou en envisageant le soutien ponctuel de la police militaire au corps des gardes-frontière.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette résolution adressée au Conseil fédéral.